

# REUNION DE BUREAU

**17 Janvier 2018**

**Elus présents :** Jean-Claude DAURAT - Daniel FORESTIER – Mireille FONLUPT - François DAUPHIN - Chantal FACY - Jean-Luc COUPAT - Suzanne LABARY - - Michel BRAVARD - Stéphanie ALLEGRE CARTIER - Guy GORBINET – Georges Morison - Laurent Bachèlerie - Éric Dubourgoux

**Absents excusés :** Isabelle ROMEUF – Simon Rodier.

**Techniciens :** Olivier GALLO SELVA - Béatrice RIVOLLIER – Johan Rougeron - Snéjana Guceski.

.....

## **Contrats Copieurs (présentation : Anthony Troughon).**

(cf. Tableau « comparatif changement copieurs)

### **Objectif :**

- Harmonisation des coûts copies et des charges de location des photocopieurs de la communauté de communes.
- Réduire le nombre de fournisseurs.

### **Moyens :**

- regrouper tous les besoins et les renouvellements de photocopieurs au cours de l'année 2018.

5 fournisseurs ont été rencontrés pour le renouvellement et la fourniture de 7 photocopieurs au total.

⇒ Toshiba est retenue.

⇒ demande de lissage de tous les contrats Toshiba sur la même durée.

Une économie de 22 000 € sera réalisée en 2019.

## **Règlement médiathèques ALF/harmonisation des tarifs (Chantal Facy) :**

(Cf document en annexe)

Pour l'instant les prêts sont encore gérés par secteurs car les logiciels de gestion de prêts sont à harmoniser : il s'agit de chercher un logiciel commun, et d'étudier les coûts.

12 médiathèques sur 36 sont payantes.

Il y a une grande disparité dans les tarifs.

⇒ Avis favorable du bureau pour établir la gratuité sur toutes les médiathèques de la communauté de communes.

⇒ Décision applicable à partir du 9 février si approbation du Conseil.

Pb de mise en œuvre de cette décision car les renouvellements d'abonnement se font au jour le jour, par les abonnés. Demande au personnel de prévenir les lecteurs.

## **SIEG (Jean-Luc Coupat):**

Le SIEG a fait un courrier aux maires de toutes les communes concernant la mise aux normes des réseaux électriques sur la base de leur convention habituelle. Cela a apporté de la confusion car

les maires ne savent plus s'il y a distinction entre cette démarche initiée par le Département et celle du TEPCV, initiée par la CCALF.

Un courrier de la part de la Communauté de communes leur sera adressé et devra être le plus clair possible en distinguant :

- les actions menées par la CCALF ;
- les actions menées par le SIEG au niveau départemental.

### **Financement CAR Projets :**

Problème Maison de Service au Public de Cunlhat : au vu des nombreux dépôts de dossiers, et des multiples accusés de réception par les services de la Région, comment savoir si les fonds vont être réellement débloqués, et quand faire le démarrage de travaux ? Problème car les professionnels de santé intéressés par le projet s'impatientent et se lassent d'attendre devant ces incertitudes.

Historique :

- Dépôt du dossier FEADER en avril 2016 -> AR en septembre 2016
- Projet refondé en octobre 2017 : partagé en 2 pour être présenté au Contrat Ambition Région, car la partie Relais Santé relève de lignes sectorielles : dépôt du dossier en octobre 2017 -> AR en novembre 2017 ;
- Signature du Contrat Ambition Région : 14 décembre 2017.
- Examen de la partie Relais de Service au Public : Commission permanente du conseil Régional du 18 janvier 2018.
- Examen de la partie Relais Santé : mars 2018 ?

5 dossiers dépendent actuellement des Fonds de la Région :

MSAP de Viverols : Relais de Service au public et Tiers lieu - finalisé

MSAP de Cunlhat : Relais de Service au public et maison de Santé - finalisé

Station de carburant de Marat : dossier non encore déposé – à affiner.

Il a été demandé, à de multiples reprises, aux services de la Région d'avoir une date officielle de prise en compte des travaux à subventionner, et de savoir quelle est la date d'AR valable pour être éligibles : ils sont dans l'incapacité de répondre.

⇒ Tant que la notification d'attribution des fonds de la part de la Région n'est pas communiquée de manière expresse, la CCALF ne doit engager aucuns travaux.

Chantal Facy précise que si le projet de la MSAP de Cunlhat est abandonné, du fait de non création de la Maison de santé, cela signifiera qu'il n'y aura pas de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école Saint-Joseph. Cela aura pour conséquence le remboursement de l'aide de 300 000 € attribuée par la DRAC.

Le Bureau estime que la Communauté de Communes, bien que structure porteuse du projet, n'est aucunement responsable des attermoissements de certains financeurs, -- et dans ce cas le Conseil Régional, qui n'apporte pas de réponse claire depuis deux ans.

Contact à prendre avec les techniciens et/ou la conseillère régionale pour avoir la certitude que le dossier sera examiné à la commission permanente du mois de mars 2018.

**Télétravail :**

Contact a été pris avec le cabinet CITICA afin de mettre en œuvre le télétravail au sein de la Communauté de Communes.

- lancement de l'étude le 1<sup>er</sup> février :
  - matin aspect techniques de la mise en place du télétravail
  - après-midi : aspect ressources humaines.
- 26 février : agents et cadres
- 17 avril : rendu de l'étude.

⇒ Elus délégués dans la commission de mise en œuvre du télétravail : Georges Morison, Jean-Claude Daurat, Guy Gorbinet.

**Locaux ALF :**

Abandon de la salle de réunion de la Cité Administrative (attention à mentionner l'accès à la baie de brassage).

Reprise de la gestion de la salle Chabrier pour compenser.

⇒ courrier à la Mairie d'Ambert, précisant ces nouvelles modalités.

**Subventions aux associations (Guy Gorbinet)**

Le transfert a eu lieu en 2007 et en 2008.

Voir quelle somme a été réellement transférée.

La réunion de la CLECT du 2 février permettra de déterminer les modalités de calcul du transfert de la Communauté de communes vers les communes.

Chaque aide sera décortiquée pour voir quelle est véritablement la part communale, le fonctionnement associatif revenant vers les communes. Les manifestations dont le rayonnement touche une large part du territoire continueront à être subventionnées par la cocom.